Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

**SESSION 2026**
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - MARÉCHAL-FERRANT

## ÉPREUVE E1 : REPÈRES SOCIAUX ET OUTILS DE LA VIE COURANTE

**Coefficient : 2** **Durée : 120 minutes**

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

---

Le sujet comporte **7 pages** numérotées de 1/7 à 7/7. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

---

**Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.**

---

# DOSSIER SUJET

## MISE EN SITUATION ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE RURAL DU VAL DE SÈVRE, DEUX-SÈVRES

Le sujet porte sur l'accès aux services dans un territoire rural. Une enquête locale s'intéresse aux déplacements nécessaires pour accéder à différents services, dont les prestations d'un atelier de maréchalerie. Les données relatives à l'atelier du Vallon sont celles d'une entreprise de maréchalerie implantée dans le territoire étudié.

L'épreuve E1 comporte deux parties construites autour de cette thématique. La partie 1 évalue la capacité à prendre position dans une situation à caractère social et civique. La partie 2 évalue l'utilisation d'outils dans des situations de la vie courante, en mobilisant des éléments de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion.

Répondez à toutes les questions. Présentez les calculs et justifiez vos réponses à l'aide des documents. Le barème total est de 20 points.

## PARTIE 1 : ACCÈS AUX SERVICES EN TERRITOIRE RURAL (8 points)

### *CG1.1 : Prendre position dans une situation à caractère social et civique*

Dans le Val de Sèvre, les habitants ne disposent pas tous des mêmes moyens de transport ni de la même proximité avec les services. Les documents DT 1 et DT 2 présentent des données recueillies lors d'une enquête locale et des pistes d'action discutées par les communes.

**Accès aux services et propositions locales**

| Élément | Donnée ou proposition |
|---|---|
| Personnes interrogées sur la distance à parcourir pour accéder à un service | 120 |
| Personnes déclarant parcourir plus de 15 km | 90 |
| Proposition A | Mettre en place une permanence mensuelle de services dans une salle communale |
| Proposition B | Créer une aide au transport pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer |

*Données de l'enquête locale et propositions recueillies par les communes. Voir DT 1 et DT 2.*

**1.1** (2 points) À partir du DT 1, relevez deux difficultés que peut rencontrer un habitant du territoire pour accéder aux services. Appuyez chaque réponse sur une donnée du document.

**1.2** (2 points) Expliquez en quoi l'éloignement des services peut créer une inégalité entre les habitants. Votre réponse doit faire apparaître au moins deux conséquences possibles.

**1.3** (4 points) Choisissez l'une des propositions présentées dans le DT 2, ou défendez une combinaison des deux. Présentez votre position en donnant deux arguments et en indiquant une limite ou une condition de mise en œuvre.

## PARTIE 2 : UTILISER DES OUTILS DANS UNE SITUATION DE LA VIE COURANTE (12 points)

***CG1.2 : Mobiliser des outils mathématiques et des éléments de SESG***

L'atelier du Vallon propose des prestations de maréchalerie dans le Val de Sèvre. Les documents DT 2 et DT 3 donnent des résultats d'enquête sur les modes d'accès au service ainsi que des données mensuelles simplifiées de l'atelier. Tous les montants sont exprimés en euros.

**Données d'enquête et données mensuelles de l'atelier**

| Indicateur | Valeur |
|---|---|
| Personnes interrogées sur leur préférence de déplacement | 80 |
| Préférence pour une visite à domicile | 52 personnes |
| Préférence pour un déplacement à l'atelier | 18 personnes |
| Sans préférence déclarée | 10 personnes |
| Prestations réalisées pendant le mois | 52 |
| Prix moyen facturé par prestation | 78 € |
| Coût variable moyen par prestation | 36 € |
| Charges fixes mensuelles | 1 680 € |

*Données détaillées dans les DT 2 et DT 3.*

**2.1** (3 points) À partir du DT 2, calculez le pourcentage des personnes interrogées qui préfèrent une visite à domicile. Présentez votre calcul. Indiquez ensuite ce que ce résultat peut apporter à l'atelier pour organiser son service.

**2.2** (2 points) À partir du DT 2, calculez le nombre de personnes qui n'ont pas choisi la visite à domicile. Parmi elles, combien ont exprimé une préférence pour un déplacement à l'atelier ? Présentez les deux résultats et votre démarche.

**2.3** (4 points) À partir du DT 3, calculez le chiffre d'affaires mensuel, le total des coûts variables, le total des charges mensuelles et le résultat obtenu avant impôts pour les 52 prestations. Présentez les calculs. Utilisez les relations suivantes : chiffre d'affaires = nombre de prestations × prix moyen ; coûts variables = nombre de prestations × coût variable moyen ; résultat = chiffre d'affaires - coûts variables - charges fixes.

**2.4** (3 points) Le prix moyen est de 78 € par prestation et le coût variable moyen de 36 €. Les charges fixes mensuelles sont de 1 680 €. Calculez le nombre minimal de prestations nécessaire pour couvrir les charges mensuelles, en arrondissant au nombre entier supérieur si nécessaire. Comparez ce résultat aux 52 prestations du DT 3 et formulez une conclusion simple sur le mois étudié.

# DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

## **DT 1** : ENQUÊTE LOCALE SUR L'ÉLOIGNEMENT DES SERVICES

Une enquête réalisée auprès de 120 habitants du Val de Sèvre porte sur la distance habituelle à parcourir pour accéder à un service. Parmi les personnes interrogées, 30 déclarent parcourir 15 km ou moins, 54 déclarent parcourir entre 16 et 30 km et 36 déclarent parcourir plus de 30 km.

Les personnes interrogées signalent notamment les difficultés suivantes : absence de véhicule personnel, horaires de transport collectif peu adaptés, coût des déplacements et temps de trajet important. Plusieurs personnes indiquent devoir demander à un proche de les accompagner.

**Distance déclarée pour accéder à un service**

| Distance déclarée | Nombre de personnes |
|---|---|
| 15 km ou moins | 30 |
| De 16 à 30 km | 54 |
| Plus de 30 km | 36 |
| Total | 120 |

*Enquête auprès de 120 habitants du Val de Sèvre.*

## **DT 2** : RÉSULTATS D'ENQUÊTE ET PROPOSITIONS D'ACTION

Une enquête complémentaire auprès de 80 personnes porte sur les modalités d'accès à une prestation de l'atelier du Vallon. 52 personnes préfèrent une visite à domicile, 18 préfèrent se déplacer à l'atelier et 10 ne déclarent pas de préférence.

Les communes étudient deux propositions : une permanence mensuelle de services dans une salle communale, et une aide au transport destinée aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. La mise en œuvre de ces propositions dépendrait notamment des besoins identifiés, des moyens disponibles et de la coordination entre les communes et les prestataires.

**Préférences déclarées pour accéder à une prestation**

| Préférence déclarée | Nombre de personnes |
|---|---|
| Visite à domicile | 52 |
| Déplacement à l'atelier | 18 |
| Sans préférence | 10 |
| Total | 80 |

*Enquête auprès de 80 personnes.*

**DT 3** : DONNÉES MENSUELLES SIMPLIFIÉES DE L'ATELIER DU VALLON

L'atelier du Vallon est une entreprise de maréchalerie située dans le Val de Sèvre. Pour le mois étudié, elle a réalisé 52 prestations. Le prix moyen facturé est de 78 € par prestation. Le coût variable moyen, comprenant les consommables et les frais directement liés à une prestation, est de 36 €. Les charges fixes mensuelles s'élèvent à 1 680 €.

Pour les calculs demandés dans le sujet, le résultat avant impôts est déterminé en retranchant du chiffre d'affaires les coûts variables et les charges fixes. Aucune autre charge ni recette n'est à prendre en compte.

**Tableau de bord mensuel simplifié**

| Donnée | Valeur |
|---|---|
| Nombre de prestations | 52 |
| Prix moyen par prestation | 78 € |
| Coût variable moyen par prestation | 36 € |
| Charges fixes mensuelles | 1 680 € |

*Données du mois étudié. Montants en euros.*

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**DR 1** : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.3, 2.1, 2.3 et 2.4 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez compléter ce document et le rendre avec votre copie. Pour la question 1.3, rédigez votre réponse dans l'espace prévu sur votre copie. Inscrivez vos calculs et résultats dans les cases correspondantes.

**Tableau de calculs et d'analyse**

| Question | Élément à compléter | Réponse du candidat |
|---|---|---|
| 1.3 | Proposition choisie et deux arguments, avec une limite ou une condition | ..... |
| 2.1 | Pourcentage préférant une visite à domicile : calcul et résultat | ..... |
| 2.3 | Chiffre d'affaires mensuel | ..... |
| 2.3 | Total des coûts variables | ..... |
| 2.3 | Total des charges mensuelles | ..... |
| 2.3 | Résultat avant impôts | ..... |
| 2.4 | Nombre minimal de prestations pour couvrir les charges | ..... |
| 2.4 | Comparaison avec les 52 prestations et conclusion | ..... |

**Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.